

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

AMENDEMENT

N ° AS1247

présenté par

M. Dive, Mme Sylvie Bonnet, M. Cordier, Mme Gruet, M. Rolland et M. Nury

ARTICLE 22

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.